



A.S.S.A.D
Aire sur la Lys – Isbergues et Environs
Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile

Rue Jean Monnet – BP 40011
62921 Aire sur la Lys Cedex
☎ 03.21.95.42.52 - Fax : 03.21.95.42.59
✉ soins@assadaire.fr



Membre de l'Union Nationale de l'Aide,
des Soins et des Services aux Domiciles.



Votre spécialiste ou votre médecin traitant a prescrit pour vous ou un de vos proches 12 à 15 séances d'ESAD (Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile).

En quoi cela consiste t-il ?

Il s'agit de proposer aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée diagnostiquée, à un stade léger à modéré, des activités dites de réhabilitation (rétablir la personne dans ses habitudes de vie, son environnement, ses loisirs, etc...)

Quels en sont les objectifs ?

- Continuer à vivre au domicile dans les meilleures conditions,
- Limiter ou ralentir la perte d'autonomie par des activités de stimulation,
- Apporter un soutien et des conseils aux familles et aux aidants.

Comment ces séances sont-elles prises en charge ?

Elles sont financées à 100% par la Caisse primaire d'Assurance Maladie.

Comment cela se passe t-il ?

Un premier rendez vous d'environ 1 heure au domicile du patient est pris avec l'infirmière coordinatrice qui vérifie que:

- la personne réside bien sur le territoire d'intervention autorisé,
- le diagnostic a bien été posé,
- la maladie est à un stade léger à modéré,
- la personne accepte les séances,
- la personne est en capacité de participer aux activités proposées.

Pour cette première rencontre, il est demandé qu'un membre de l'entourage soit présent et que les documents suivants puissent être préparés :

- les courriers médicaux qui concernent la maladie,
- la carte Vitale,
- l'attestation de Sécurité Sociale pour vérifier les coordonnées exactes de la Caisse,
- la prescription médicale.

Si toutes les conditions sont réunies, l'admission peut être prononcée.

Le rôle de l'infirmière est ensuite de programmer et coordonner les interventions de l'équipe.

Un second rendez vous qui dure environ 2 h est alors pris avec une **ergothérapeute** au domicile.

Cette rencontre permet de réaliser un bilan complet des capacités de la personne sur la base de son histoire de vie et de ses habitudes.

Pour cette deuxième rencontre, il est demandé qu'un membre de l'entourage soit présent.

A partir de ce bilan un projet personnalisé d'activités est déterminé dans le respect des souhaits et désirs de la personne et de ses besoins dans le respect de ses habitudes de vie.

Un dossier de suivi est alors laissé au domicile.

Une synthèse du bilan initial est envoyée au médecin traitant et au spécialiste.

Sur la base de ce projet, des **Assistants de Soins en Gériatrie** interviennent ensuite, toujours au domicile à raison d'une séance d'une heure par semaine sur un délai maximum de 3 mois.

L'ergothérapeute réalise un bilan intermédiaire à la moitié des séances, et un bilan final à la dernière séance. Une synthèse de ce bilan final est envoyée au médecin traitant et au spécialiste.

Comment se passe la coordination avec les autres professionnels ?

Des séances d'orthophonie et de kinésithérapie sont également prescrites.

Au besoin, des contacts avec ces professionnels peuvent être pris par l'équipe pour coordonner au mieux les actions dans l'intérêt du patient.

Pour bénéficier ou faire bénéficier des séances que le médecin a prescrites, appeler :

Madame VENEL Christine

Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)

ASSAD / SSIAD d'Aire sur la Lys

03 21 95 42 52